



**Instruments
internationaux relatifs
aux droits de l'homme**

Distr.
GÉNÉRALE

HRI/CORE/1/Add.31/Rev.1
18 mai 2004

Original: FRANÇAIS

**DOCUMENT DE BASE CONSTITUANT LA PREMIÈRE PARTIE
DES RAPPORTS DES ÉTATS PARTIES**

MADAGASCAR

[30 décembre 2003]

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. TERRITOIRE	1 – 4	3
A. Données géographiques	1 – 3	3
B. Organisation administrative	4	3
II. POPULATION	5 – 9	4
A. Historique	5	4
B. Ethnies et langue	6 – 8	4
C. Communautés étrangères	9	4
III. DÉMOGRAPHIE	10 – 18	4
A. Les principales caractéristiques démographiques	10 – 12	4
B. Répartition spatiale de la population	13 – 15	5
C. Principaux indicateurs démographiques	16 – 18	8
IV. INFRASTRUCTURES	19 – 23	9
V. STRUCTURE POLITIQUE GÉNÉRALE.....	24 – 27	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VI. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	28 – 35	11
A. La Constitution	28	11
B. Autorités judiciaires, administratives ou autres ayant compétence en matière de droits de l'homme	29 – 31	12
C. Sur les voies de recours	32 – 33	12
D. Information et publicité.....	34 – 35	13
VII. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....	36 – 66	13
A. Indicateurs économiques.....	39 – 47	13
B. Indicateurs sociaux.....	48 – 66	19
VIII. CULTURE ET COMMUNICATION	67 – 73	28
A. Culture.....	67 – 69	28
B. Communication.....	70 – 73	28

I. TERRITOIRE

A. Données géographiques

1. Madagascar, appelée *Île rouge* en raison de la couleur de sa terre latéritique, se situe dans la région tropicale de l'hémisphère sud, entre 11° 57' et 25° 30' de latitude sud et entre 43° 14' et 50° 27' de longitude est. À cheval sur le tropique du Capricorne, et se trouvant dans le sud-ouest de l'océan Indien, Madagascar est séparée de la côte sud-est de l'Afrique par le canal de Mozambique.
2. Avec ses 587 051 km² de superficie, Madagascar, quatrième île du monde après le Groenland, la Nouvelle-Guinée et Bornéo, est considérée comme un subcontinent, de par sa taille et son caractère insulaire. L'île s'étend sur une longueur de 1 600 kilomètres entre le cap Sainte-Marie au sud et le cap d'Ambre à l'extrême nord, et sur près de 570 kilomètres dans sa plus grande largeur. Elle possède plus de 5 000 kilomètres de côtes, bordées à l'ouest par le canal de Mozambique et à l'est par l'océan Indien.
3. La capitale est Antananarivo. Les autres villes les plus importantes sont: Toliara, Mahajanga, Fianarantsoa, Toamasina, Antsiranana, Taolagnaro, Antsirabe et Morondava.

B. Organisation administrative

4. Le pays est organisé en six provinces autonomes, subdivisées en plusieurs préfectures, sous-préfectures et communes urbaines et rurales. Ces communes sont constituées de plusieurs quartiers, eux-mêmes subdivisés en secteurs.

Tableau 1

Superficie et renseignements administratifs de chaque province

Provinces autonomes	Superficie (en km ²)	Nombre de		
		Régions	Sous-préfectures	Communes
Antsiranana	43 056	2	9	140
Antananarivo	58 283	6	19	296
Toamasina	71 911	5	18	223
Fianarantsoa	102 373	7	23	397
Mahajanga	150 023	4	21	230
Toliara	161 405	4	21	272
Madagascar	587 051	28	111	1558

II. POPULATION

A. Historique

5. Les premiers habitants du pays étaient les Vazimbasy. Ceux-ci se sont déplacés des côtes vers le centre de l'île à la suite de l'arrivée de nouveaux immigrants venant soit du continent asiatique (Indonésiens, Malais), soit du continent africain (Africains de l'est, Arabes). D'autres groupes de population sont venus par la suite (Indiens, Chinois, Européens). Antérieurement à l'arrivée des Européens à Madagascar, plusieurs royaumes se sont formés entre le XVI^e et le XIX^e siècle. La France a colonisé l'île en 1896 et l'a occupée jusqu'en 1960, année de l'indépendance de Madagascar.

B. Ethnies et langue

6. La population malagasy est composée de plusieurs ethnies unies par une même langue officielle, le *malagasy*, avec ses variantes dialectales déterminées par la situation géographique, l'histoire et les fonds culturels.

7. Les 18 ethnies principales sont: les Antefasy (Farafangana); les Antemoro (sud-est de Manakara); les Antesaka (sud-est); les Antakarana (Ambilobe, Antsiranana); les Antambahoaka (Mananjary); les Antandroy (extrême sud); les Antanosy (Taolagnaro); les Bara (d'Ihosa à Mandabe); les Betsileo (sud du fleuve Mania et Matsiatra); les Betsimisaraka (d'Antalaha à Mahanoro – littoral est); les Bezanozano (Moramanga – région Mangoro); les Mahafaly (Ampanihy, Betioky); les Merina (province d'Antananarivo); les Sakalava (de Morombe à Analalava); les Sihanaka (lac Alaotra); les Tanala ou Antanala (d'Ifanadiana à Iakora); les Tsimihety (la Sofia); les Vezo (Toliara).

8. Au sein de certaines ethnies, il existe des sous-groupes tels que: les Tanalana (chez les Mahafaly); les Sara (chez les Vezo); les Mikea (chez les Masikoro); les Zafimaniry (chez les Tanala); les Betanimena (chez les Betsimisaraka); les Zafisoro (chez les Antesaka).

C. Communautés étrangères

9. Il existe également à Madagascar un certain nombre de communautés étrangères: française, italienne, allemande, grecque, norvégienne, britannique, chinoise, coréenne, indo-pakistanaise, africaine, arabe, mauricienne et comorienne.

III. DÉMOGRAPHIE

A. Les principales caractéristiques démographiques

10. La population de la Grande Île était évaluée à 2 242 000 au début du XX^e siècle, avec un faible taux de croissance de 1 % jusqu'en 1950. L'accélération de l'accroissement naturel est donc à Madagascar un phénomène relativement récent. Il a atteint 2,2 % en 1966 et 2,7 % en 1975.

11. En raison de son caractère insulaire et de sa position géographique éloignée des grands courants migratoires mondiaux, Madagascar a très peu d'échanges de populations avec l'extérieur. Les phénomènes migratoires internationaux y sont négligeables.

12. La population malagasy, qui était de 6 462 000 habitants en 1966 et de 7 603 790 en 1975, est passée à 12 238 914 selon le dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1993. Elle est estimée à 16 441 000 en 2003 selon la projection de l'Institut national de la statistique (INSTAT).

B. Répartition spatiale de la population

13. En ce qui concerne la répartition spatiale de la population, le niveau d'urbanisation du pays était de 16 % en 1975; il a atteint les 23 % en 1993. Cependant, la majorité de la population reste rurale.

14. Selon le RGPH de 1993, la densité moyenne de population est de 21 habitants au km². Ce chiffre cache une grande disparité entre les régions: en effet, les densités varient de 62 habitants au km² dans la province d'Antananarivo à 9 habitants au km² dans la province de Mahajanga.

Tableau 2

Structure par sexe et par milieu de résidence de la population selon la projection avec la variante moyenne (projection 1993) en milliers

Milieu de résidence		Population par année ^a										
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Madagascar		12 239	12 596	12 990	13 393	13 803	14 222	14 650	15 085	15 529	15 981	16 441
Dont:	Féminin	6 151	6 327	6 522	6 721	6 924	7 343	7 559	7 778	8 003	8 211	7 132
	Masculin	6 088	6 269	6 468	6 672	6 879	7 306	7 526	7 750	7 978	8 230	7 091
Milieu urbain		2 800	2 930	3 077	3 230	3 391	3 562	3 741	3 927	4 122	4 327	4 544
Dont:	Féminin	1 432	1 497	1 571	1 649	1 730	1 907	2 001	2 100	2 203	2 313	1 817
	Masculin	1 369	1 433	1 505	1 581	1 661	1 834	1 926	2 022	2 124	2 231	1 745
Milieu rural		9 439	9 666	9 913	10 163	10 412	10 661	10 909	11 158	11 407	11 653	11 897
Dont:	Féminin	4 719	4 830	4 951	5 072	5 194	5 436	5 558	5 679	5 799	5 917	5 315
	Masculin	4 720	4 836	4 963	5 090	5 218	5 473	5 600	5 728	5 854	5 980	5 346

^a Les données de l'année 1993 sont issues du RGPH, tandis que celles des autres années sont des projections.

Source: RGPH 1993 – DDSS/INSTAT.

Tableau 3

**Structure par province et par sexe de la population selon la projection
(variante moyenne) de 1993 à 2003**

Population par année										
Population	1993	1994	1995	1996	1997	1999	2000	2001	2002	2003
Antananarivo										
Total	3 601 127	3 705 000	3 821 000	3 940 000	4 063 000	4 318 000	4 450 000	4 585 000	4 723 000	4 862 000
Hommes	1 803 483	1 855 000	1 914 000	1 974 000	2 036 000	2 164 000	2 231 000	2 299 000	2 368 000	2 439 000
Femmes	1 797 644	1 849 000	1 907 000	1 966 000	2 027 000	2 154 000	2 219 000	2 286 000	2 354 000	2 424 000
Antsiranana										
Total	954 733	979 000	1 006 000	1 034 000	1 063 000	1 124 000	1 156 000	1 189 000	1 222 000	1 256 000
Hommes	471 409	484 000	497 000	511 000	526 000	557 000	573 000	589 000	606 000	623 000
Femmes	483 324	495 000	509 000	523 000	537 000	568 000	583 000	600 000	616 000	633 000
Fianarantsoa										
Total	2 550 190	2 636 000	2 731 000	2 830 000	2 931 000	3 144 000	3 255 000	3 369 000	3 486 000	3 606 000
Hommes	1 261 640	1 305 000	1 353 000	1 402 000	1 453 000	1 560 000	1 616 000	1 674 000	1 733 000	1 794 000
Femmes	1 288 550	1 331 000	1 379 000	1 428 000	1 478 000	1 584 000	1 639 000	1 695 000	1 753 000	1 813 000
Mahajanga										
Total	1 364 793	1 404 000	1 447 000	1 492 000	1 538 000	1 634 000	1 683 000	1 734 000	1 787 000	1 841 000
Hommes	681 764	701 000	723 000	746 000	7 68 000	816 000	841 000	867 000	893 000	921 000
Femmes	683 029	703 000	724 000	747 000	769 000	817 000	842 000	867 000	893 000	920 000
Toamasina										
Total	995 461	2 059 000	2 129 000	2 202 000	2 276 000	2 431 000	2 512 000	2 595 000	2 680 000	2 767 000
Hommes	995 943	1 028 000	1 063 000	1 099 000	1 137 000	1 215 000	1 255 000	1 297 000	1 340 000	1 384 000
Femmes	999 518	1 031 000	1 066 000	1 102 000	1 139 000	1 217 000	1 257 000	1 298 000	1 340 000	1 383 000
Toliary										
Total	11 772 610	1 820 000	1 874 000	1 929 000	1 986 000	2 105 000	2 167 000	2 230 000	2 295 000	2 362 000
Hommes	873 878	898 000	925 000	952 000	981 000	1 040 000	1 071 000	1 103 000	1 136 000	1 170 000
Femmes	898 732	923 000	949 000	977 000	1 005 000	1 064 000	1 095 000	1 127 000	1 159 000	1 192 000

Source: RGPH 1993 – DDSS/INSTAT.

Tableau 4

Structure par sexe et par âge de la population en 2003

Âge	Total	Homme	Femme
0-4	2 864 081	1 451 221	1 412 860
5-9	2 509 224	1 273 040	1 236 184
10-14	1 918 155	962 297	955 858
15-19	1 582 879	799 192	783 687
20-24	1 465 226	740 200	725 026
25-29	1 315 007	645 249	669 758
30-34	1 065 063	517 926	547 137
35-39	853 742	414 876	438 866
40-44	740 342	365 319	375 023
45-49	584 626	295 175	289 451
50-54	444 248	222 024	222 224
55-59	294 818	140 967	153 851
60-64	261 931	123 540	138 391
65-69	200 973	95 089	105 884
70-74	162 058	77 408	84 650
75-79	94 296	46 494	47 802
80 et plus	84 128	40 831	43 297
Total	16 440 797	8 210 848	8 229 949

Source: RGPH 1993 – DDSS/INSTAT.

Tableau 5

Structure par grands groupes de la population selon le sexe en 2003

Âge	Pourcentage		
	Total	Homme	Femme
0-14	44,3	22,4	21,9
15-64	52,4	25,9	26,4
65 et plus	3,3	1,6	1,7
Total	100,0	49,9	50,1

Source: RGPH 1993 – DDSS/INSTAT.

15. La population malagasy est caractérisée par sa grande jeunesse: plus d'un Malagasy sur deux a moins de 20 ans (âge médian de la population: 16,3 ans).

C. Principaux indicateurs démographiques

1. Natalité, fécondité et mortalité

16. Les différentes sources de données, à savoir le RGPH de 1993, l'Enquête nationale démographique et sanitaire (ENDS) de 1992 et l'Enquête démographique et de santé (EDS) de 1997, mettent en évidence une fécondité élevée et précoce à Madagascar. En effet, l'indice synthétique de fécondité s'élève à 6 et la proportion d'adolescentes de 15-19 ans ayant déjà commencé leur vie féconde est importante (30 % selon l'EDS de 1997).

17. Une baisse du niveau de la mortalité a été observée entre 1950 et 1970. Les études les plus récentes (l'ENDS de 1992, le RGPH de 1993, l'Enquête (Multiple Indicators Clusters Survey) de 1995, l'EDS de 1997 et l'Enquête MICS de 2000) l'ont estimé à 93 ‰.

Tableau 6

Les principaux indicateurs démographiques

Indicateurs	Province autonome de						Madagascar
	Antsiranana	Fianarantsoa	Mahajanga	Toamasina	Antananarivo	Toliara	
Population (projection en 2000)	1 156 000	3 255 000	1 683 000	2 512 000	4 450 000	2 166 000	15 085 000
Densité (en hab./km ²)	26,85	31,86	11,22	34,93	76,35	13,42	25,71
Rapport de masculinité	98,28	98,6	99,88	99,84	100,54	97,81	99,56
Taux de préval. contrac. moderne (%)	10,8	5,1	5,3	9,4	15,9	5,4	9,7
Âge de la mère à la 1 ^{re} naissance (année)	18,6	19	18,4	19,9	20,4	19	19,5
Âge au 1 ^{er} rapport sexuel (en année)	16,1	16,6	16	17,3	18,3	15,4	16,9
Indice synthétique de fécondité	5,21	6,87	6,61	5,61	5,37	6,18	5,97
Taux de mortalité infantile (‰)	72,9	120,9	112,4	104,1	72	114,4	99,3
Taux de croissance démographique (%)	2,5	3,2	2,7	3	2,8	2,6	2,7

Source: ENDS de 1997. INSTAT, Projections et perspectives démographiques (RGPH), 2000. INSTAT, Inventaire des Fivondronana (1999). Direction générale du plan.

2. Espérance de vie

18. Pour l'ensemble de Madagascar en 1993, l'espérance de vie à la naissance est plus élevée chez les femmes (53,3 ans) que chez les hommes (51,3 ans). Cet indicateur varie selon les provinces.

Tableau 7

Espérance de vie à la naissance par province selon le sexe

Faritany	Sexe	
	Masculin	Féminin
Antananarivo	56,68	59,99
Antsiranana	52,84	56,48
Fianarantsoa	43,7	44,62
Mahajanga	52,24	54,85
Toamasina	52,02	53,02
Toliary	51,9	53,45
Madagascar	51,3	53,3

Source: Direction de la démographie et la statistique sociale, RGPH 1993, INSTAT.

IV. INFRASTRUCTURES

19. Les infrastructures de communication ont subi des dégradations mais certaines d'entre elles ont été remises en état:

a) Aéroports principaux dont la gestion a ensuite été confiée à une société privée (Aéroports de Madagascar, ADEMA depuis 1995);

b) Routes nationales primaires bénéficiant du Fonds d'entretien routier (FER), Fonds propre de l'État malagasy;

c) Réseau ferroviaire: ligne Fianarantsoa-Côte est (FCE) ayant bénéficié de la coopération avec des partenaires techniques et financiers, mais n'a pas atteint son niveau d'exploitation des années 60;

d) Équipement de manutention portuaire: en partie remis en état et le parc roulant en partie renouvelé.

20. Des projets de reconstruction des routes se poursuivent mais beaucoup reste encore à faire. Quant à l'exploitation du Réseau national des chemins de fer de Madagascar (RNCFM), presque inactif depuis une décennie, elle est mise en concession pour la partie nord à la société Madarail depuis juillet 2003. Ses activités se sont réduites à l'évacuation des minerais de chromite et de graphite vers Toamasina. Une tentative de relance du transport de fret lourd est en cours pour la ligne Tananarive-Côte est.

21. L'entretien du canal des Pangalanes (voie semi-navigable) se poursuit à la charge de l'Institut malagasy d'innovation (IMI); le canal reste cependant peu exploité par rapport à son potentiel.

Tableau 8
Réseau routier malagasy

Classe administrative	Longueur par classe (en km)	Niveaux de service					
		1	2	3	4	5	6
RNP (routes nationales primaires)	2 560	2 560					
RNS (routes nationales secondaires)	4 685		3 088	1 279	181	115	22
RNT (routes nationales temporaires)	4 479		1 201	1 157	1 043	908	170
RP (routes provinciales)	9 651			126	220	1940	7 365
NC (routes non classées)	10 024				14	510	9 500
Total	31 399	2 560	4 289	2 562	1 458	3 473	17 057

Source: Ministère des travaux publics.

Tableau 9
Les infrastructures du réseau ferroviaire

	Tana	Moramanga	Moramanga	Vohidiala	Tana	Fianarantsoa
	Moramanga	Toamasina	Ambatosoratra	Morarano	Vinaninkarena	Manakara
1. Long. totale des voies						
– Principales	123	250	168	19	169,3	163,4
– Secondaires						
– (Embranchement)						
2. Ouvrages d'art:						
Tunnel						
– Nombre	28		-		7	55
– Longueur (m)	2 736,45		-		1 027,11	5 676,05
Pont béton armé						
– Nombre	15		14		17	58
– Longueur			297		1 876,35	1 715,4
Pont métallique						
– Nombre	70		63		8	1
– Longueur (m)	1 925,45		595,7		55	12
Dallot et buse						
– Nombre	898		425		252	893
– Longueur (m)	11 661,77		4 835,58		3 220,6	11 519,7
3. Entretien et réhabilitation						
– Amélioration voie (m)						35 665

Source: Département Études/RNCFM MTM/SG/SST: novembre 2002.

22. L'**infrastructure portuaire** est composée de quatre ports principaux et de neuf ports secondaires dont un port commercial international (Toamasina), et un arsenal servant de base militaire (Antsiranana);

23. Le **réseau aéroportuaire** est composé de 29 aérodromes dotés de pistes revêtues dont 6 aéroports internationaux recevant des avions de compagnies régionales, à l'exception de celui d'Antananarivo, qui reçoit les avions des compagnies internationales.

V. STRUCTURE POLITIQUE GÉNÉRALE

24. Depuis le dernier rapport (1993), Madagascar a connu d'importants changements dans le domaine politique marqués par l'abandon de l'idéologie socialiste, la reconnaissance du pluralisme politique, la levée de la censure, l'avènement de la III^e République basée sur le régime parlementaire, précédant la remise en place d'un régime présidentiel fort.

25. Actuellement, l'organisation de l'État est prévue au titre III, article 41, de la Constitution, qui stipule que les institutions de l'État sont le Président de la République et le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat et la Haute Cour constitutionnelle. Les trois fonctions de l'État – fonction exécutive, fonction législative, fonction juridictionnelle – sont exercées par ces institutions et des organes distincts.

26. La Cour suprême, les cours d'appel et les juridictions qui leur sont rattachées ainsi que la Haute Cour de justice participent à la fonction juridictionnelle. La révision de la Constitution en 1998 consacre le principe de la séparation fonctionnelle à la place de la séparation de pouvoir classique retenue par celle de 1992. L'explication en est que la mise en application effective du pouvoir judiciaire fut très discutée avant d'être écartée par la Constitution révisée.

27. À Madagascar, le contrôle de la liberté et du caractère démocratique des élections présidentielles, législatives et communales est exercé par la Haute Cour constitutionnelle, le Tribunal électoral et le Conseil national électoral. La prise de participation des membres de la société civile dans le contrôle de la régularité et de la sincérité de l'exercice du droit de vote se traduit par l'existence du Comité des observateurs des élections. Madagascar admet sans restriction la participation des observateurs internationaux pour surveiller le déroulement du processus électoral.

VI. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

A. La Constitution

28. La Constitution du 18 décembre 1992, en son préambule, fait siennes la Charte internationale des droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, les conventions relatives aux droits de la femme et de l'enfant, qui sont toutes considérées comme partie intégrante de son droit. La même Constitution, en son article 40, alinéa 2, dispose que «l'État assure par l'institution d'organismes spécialisés la promotion et la protection des droits de l'homme». Les articles 8 à 16 assurent également la protection et l'exercice des droits et devoirs sans discrimination. Cette protection est seulement limitée par le respect de la liberté d'autrui et la sauvegarde de l'ordre public.

B. Autorités judiciaires, administratives ou autres ayant compétence en matière de droits de l'homme

1. Autorités judiciaires

29. Les cours et tribunaux ont compétence pour connaître des violations des droits de l'homme.

2. Autorités administratives

30. Les autorités administratives en charge du maintien de l'ordre ont l'obligation de respecter les droits de l'homme dans l'exécution de leurs missions. L'article 114 du Code pénal malagasy dispose que «lorsqu'un fonctionnaire public, un agent ou un préposé du Gouvernement aura donné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit à la Constitution il sera condamné à la peine de la dégradation civique».

3. Autres organismes

31. Deux autres organismes ont compétence en matière de droits de l'homme: i) la médiation par ordonnance 92-012 du 29 avril 1992 instituant un Médiateur défenseur du peuple et ii) la Commission nationale des droits de l'homme créée par le décret n° 96-1282 du 18 décembre 1996.

C. Sur les voies de recours

1. Voies de recours

32. Conformément à l'article 6 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par Madagascar, en tant qu'État partie, il assure une protection à toute personne soumise à sa juridiction en intégrant dans son droit positif, les mesures destinées à rendre effective ladite protection. Les articles 8, 10 et 14 de la Constitution de 1992 donnent les possibilités de recours à toutes violations des droits de l'homme.

2. Droit à une indemnisation

33. Toute personne victime d'une violation de ses droits et ayant subi un préjudice peut en demander réparation devant la juridiction compétente:

a) Les divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont incorporés dans la Constitution de 1992;

b) L'État malagasy s'efforce de mettre en conformité sa législation nationale avec les dispositions des conventions et traités ratifiés;

c) Les violations des droits de l'homme peuvent être invoquées par les victimes devant les instances judiciaires et administratives et s'imposent aux autorités compétentes.

D. Information et publicité

34. La traduction en langue nationale des divers instruments internationaux a été réalisée pour mieux faire connaître les buts des conventions et traités relatifs aux droits de l'homme. La Commission nationale des droits de l'homme contribue à la rédaction des rapports périodiques en collaboration avec le Ministère de la justice.

35. Le présent document de base, qui complète et modifie le document HRI/CORE/1/Add.31 rédigé en juillet 1993, et le dernier rapport périodique de Madagascar (dixième à dix-huitième) soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD/C/476/Add.1) auquel il est associé, ont été établis en décembre 2003 par un comité mixte composé de représentants de l'État, de représentants des ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et de représentants de la société civile. Ils ont été longuement débattus par les membres du Comité avant sa version finale.

VII. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

36. Depuis quelques années, on enregistre d'importants changements dans le domaine économique caractérisé par la libéralisation de l'économie suivie des mesures de désengagement de l'État du secteur productif. À titre d'exemple, on peut citer: la privatisation partielle ou totale des secteurs secondaire et tertiaire (pétroliers, textiles, commercial, transport, télécommunication, bancaire).

37. À partir de 1997, ces réformes économiques ont commencé à porter leurs fruits. Pour la première fois depuis une décennie, le pays a enregistré une hausse du PIB par tête ainsi qu'une baisse substantielle du taux d'inflation. La reprise macroéconomique a été accompagnée d'une réduction modeste du niveau de pauvreté nationale. La proportion de Malagasy vivant en dessous du seuil de pauvreté – définie comme le niveau de dépenses totales qui permettrait d'acheter un panier minimum de 2 100 calories par tête – a diminué de 2 % entre 1997 et 1999 (source: Institut national de la statistique/Direction des statistiques des ménages – INSTAT/DSM).

38. L'amélioration reste principalement une affaire urbaine. En contraste, le niveau de pauvreté, ainsi que sa profondeur, ne cesse d'augmenter en milieu rural. Cela fait que plus de 84 % des pauvres aujourd'hui à Madagascar résident en milieu rural.

A. Indicateurs économiques

39. Le secteur primaire représente une place essentielle dans l'économie malagasy puisqu'il occupe 80 % de la population active. La part de ce secteur dans le PIB n'est pourtant que de 30 %.

Tableau 10**Produit intérieur brut (PIB) en terme nominal et en terme réel et taux d'inflation**

Années	PIB nominal (milliards de FMG)	PIB réel (milliards de FMG 1984)	Croissance (%)	Inflation (%)
1989	4 005,4	1 903,6	4,1	12,0
1990	4 604,1	1 963,2	3,1	11,5
1991	4 869,4	1 839,3	-6,3	12,9
1992	5 637,4	1 861,1	1,2	14,4
1993	6 450,9	1 900,1	2,1	12,1
1994	9 131,4	1 898,8	-0,1	41,7
1995	13 478,7	1 931	1,7	45,1
1996	16 224,4	1 973	2,1	17,8
1997	18 050,8	2 045,6	3,7	7,3
1998	20 349,5	2 126,1	3,9	8,5
1999	23 352,7	2 225,1	4,7	9,7
2000	26 882,7	2 332,3	4,8	9,8
2001	29 843	2 471	6,0	7,3
2002	30 058*	2 157*	-12,7*	15,4*

Source: Direction des synthèses économiques (DSY), INSTAT* Prévision.

1. Évolution de l'économie

40. Depuis 1960, l'histoire économique malagasy est marquée par trois politiques économiques distinctes correspondant à trois grandes périodes. La période où Madagascar était dans la zone franc (1960-1971), la période de l'étatisation de l'économie (1972-1981), et la période de l'ajustement structurel (à partir de 1982).

a) 1960-1971: Démarrage économique de la nouvelle République

41. Madagascar est alors dans la zone franc et les caractéristiques macroéconomiques du pays révèlent une santé meilleure de l'économie.

b) 1972-1981: Étatisation de l'économie malagasy

42. La période est caractérisée par un interventionnisme important de l'État marqué notamment par i) la nationalisation de la quasi-totalité des grandes entreprises (surtout à caractère colonial ou multinational), ii) le monopole de l'État sur la commercialisation des produits de première nécessité, iii) la fixation des prix par l'État et les subventions sur les produits de première nécessité et iv) un programme d'investissements directs industriels de l'État, dits investissements à outrance dans les années 80.

43. Cette politique a entraîné la stagnation, voire le déclin des activités économiques, et une inflation importante. Il s'en est suivi une dégradation continue et rapide du niveau de vie de la population. Le taux de croissance annuel moyen du PIB constant par tête était de -1,6 % durant cette période. L'échec des investissements à outrance a déclenché la crise de la balance des paiements.

c) À partir de 1982: Retour au libéralisme et redressement économique

44. Madagascar, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a mis en place des politiques de redressement économique ponctuées par deux crises politiques majeures: celle de 1991 et la dernière, de 2002. Cette période correspond à la mise en place des bases du développement économique: libéralisation des prix, désengagement de l'État, assainissement des finances publiques, et dévaluations de la monnaie nationale.

45. L'application des mesures de programmes d'ajustement structurel a marqué l'économie malagasy depuis 1982. Les effets de ces programmes ont été les suivants:

- i) Ralentissement du fonctionnement de l'administration par le gel du recrutement des fonctionnaires et le retard des réformes administratives;
- ii) Chômage dû à la réduction des effectifs des salariés dans le cadre de l'assainissement des entreprises à privatiser et de la liquidation des entreprises publiques non performantes;
- iii) Hausse rapide du coût de la vie provoquée par la libéralisation de l'économie;
- iv) Abandon et déperdition scolaires dus à la pauvreté des parents;
- v) Recrudescence des maladies endémiques, dont le paludisme, occasionnée par la réduction de l'importation des médicaments;
- vi) Dévaluations successives de la monnaie malagasy aboutissant au système de flottement monétaire.

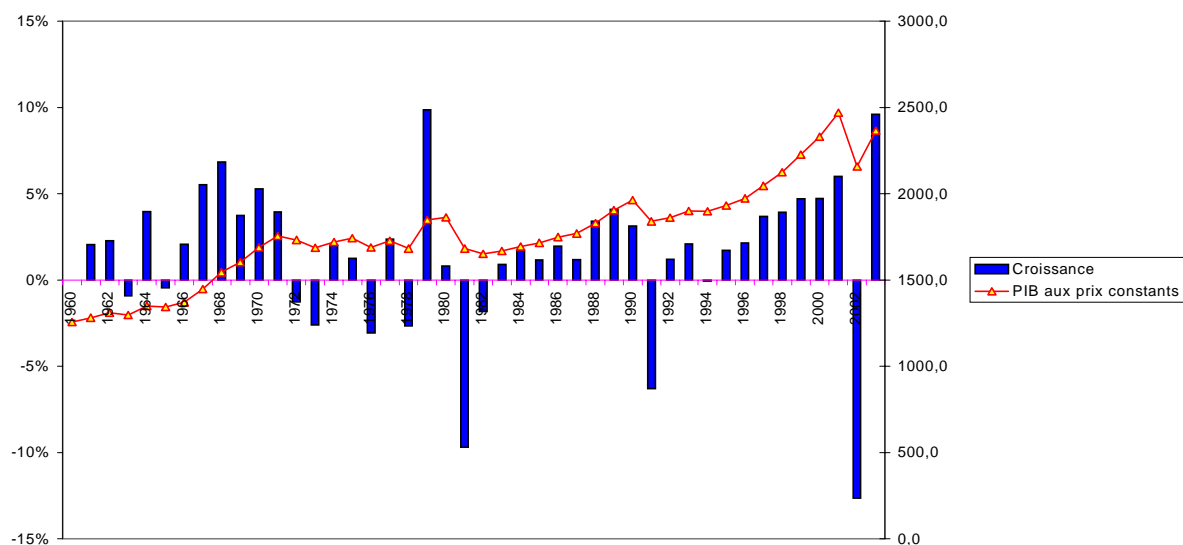
Tableau 11

Performances des sous-périodes

Sous-périodes	Phase d'ajustement	Effet des ajustements	Choc: blocage administratif	Nouvel ajustement	Ensemble de la sous-période
	1982-1987	1987-1990	1990-1991	1991-2001	1982-2001
Croissance moyenne du PIB	1,4 %	3,5 %	-6,3 %	2,9 %	2,1 %

Source: INSTAT/DSY, 2003.

Évolution du PIB (en prix constants) et du taux de croissance de 1960 à 2003



Source: INSTAT/DSY, 2003.

2. La conjoncture économique

Tableau 12

Poids des secteurs dans le PIB

Années	Part du secteur dans le PIB		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
1997	29,2	12,4	52,0
1998	28,1	12,5	52,5
1999	27,2	12,5	52,4
2000	31,8	12,5	48,9
2001	25,7	13,5	53,8
2002	29,8*	13,5*	51,4*

Source: Direction des synthèses économiques, INSTAT* Prévision.

Tableau 13

**Répartition des actifs par secteur d'activités
dans l'activité principale (% par milieu)**

	Centre urbain secondaire	Rural	Total
Salarié – secteur agriculture	1,6	2,0	1,8
Salarié – secteur non agricole	23,0	7,6	12,9
Non salarié – secteur agriculture	53,1	80,2	70,9
Non salarié – secteur non agricole	22,3	10,3	14,4
Total	100	100	100

Source: Calculs de la base de l'EPM 2001, INSTAT/DSM.

Tableau 14

Les grands agrégats macroéconomiques

	Unités	1999	2000	2001
Taux de croissance du PIB en prix constants	%	4,7	4,7	6,0
Déflation du PIB	%	9,8	7,1	7,3
PIB en prix constants (prix de 1984)	Mds FMG	2 225,7	2 331,1	2 470,7
PIB en prix courants	Mds FMG	23 383,9	26 242,1	29 843,0
PIB par tête en francs courants	FMG	1 596 168	1 739 617	1 921 761
PIB par tête aux prix de 2001	FMG	1 835 039	1 866 546	1 921 761
Taux de croissance du PIB par tête	%	1,8	1,7	3,0
PIB par tête	USD	254.0	257.0	291.7
Structure (en % du PIB)				
Consommation totale	%	93,1	91,4	89,2
Secteur privé	%	85,7	83,5	80,4
Secteur public	%	7,5	7,9	8,8
Investissement total	%	14,4	16,2	17,9
Secteur privé	%	8,0	10,0	11,2
Secteur public	%	6,4	6,2	6,7

Source: Direction des synthèses économiques/INSTAT.

46. La crise politique de 2002 a entraîné un ralentissement généralisé des activités économiques, se traduisant par un taux de chômage important et une inflation galopante. Les activités ont progressivement repris en 2003, grâce aux efforts de l'État, à une assistance technique et financière des bailleurs de fonds, et à la performance de l'Administration fiscale.

3. Situation de la dette extérieure

47. En dépit des accords successifs de rééchelonnement de la dette extérieure auprès du Club de Paris depuis 1981, le problème de l'endettement de Madagascar reste entier. Selon la Banque centrale, à la fin de l'année 2000, l'encours nominal de la dette extérieure est de l'ordre de 3 milliards de DTS.

Tableau 15

Situation de l'encours et du service de la dette extérieure de 1995 à 2000

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Encours de la dette extérieure						
En millions de DTS	2 887	3 083	2 858	2 829	2 949	2 959
En milliards de FMG	18 694	18 134	20 054	20 887	25 316	26 436
Service de la dette extérieure						
En millions de DTS	263	232	122	134	83	99
En milliards de FMG	1 704	1 368	856	992	682	881
PIB						
En millions de DTS	2 082	2 758	2 573	2 755	2 723	3 002
En milliards de FMG	13 479	16 224	18 051	20 343	23 390	26 242
Exportation de biens et services non facteurs						
En millions de DTS	502	565	561	590	664	894
En milliards de FMG	3 251	3 326	3 938	4 358	5 703	7 984
Recettes fiscales						
En millions de DTS	173	234	241	269	301	333
En milliards de FMG	1 121	1 374	1 688	1 984	2 580	2 972
Encours de la dette extérieure						
% des exportations	575	545	509	479	444	331
% des recettes fiscales	1 668	1 320	1 188	1 053	981	889
% du PIB	139	112	111	103	108	100
Service de la dette extérieure						
% des exportations	52,4	41,1	21,7	22,7	12,4	11,0
% des recettes fiscales	152	99,1	50,6	49,8	27,4	29,7
% du PIB	12,6	8,4	4,7	4,9	3,0	3,3
Taux de change FMG/DTS	6 474	5 882	7 016	7 383	8 586	8 934

Source: Banque centrale de Madagascar.

B. Indicateurs sociaux

1. Caractéristiques des ménages

48. En 2002, un ménage malagasy est composé en moyenne de cinq personnes.

Tableau 16

Taille moyenne des ménages

	Ensemble 2002	2001	2002
Antananarivo	4,9	4,6	4,8
Fianarantsoa	5,1	5,2	5,2
Toamasina	4,8	4,7	4,8
Mahajanga	5,0	4,8	4,9
Toliara	5,6	4,9	5,5
Antsiranana	4,4	4,4	4,5
Madagascar	5,0	4,8	4,9

Source: INSTAT/DSM, 2002.

En milieu rural, 23 % des ménages n'ont aucun meuble et 81 % aucun appareil ménager. Dans la capitale, trois ménages sur cinq possèdent un poste téléviseur contre 7 % seulement en zone rurale. Dans l'ensemble, moins de 1 % ont une voiture et une personne sur 10 possède un véhicule à deux roues (source: INSTAT/DSM/Enquête permanente auprès des ménages (EPM), 2001).

2. Caractéristiques des chefs de ménage

49. Les femmes (divorcées, séparées ou veuves) dirigent 15 % des ménages.

Tableau 17

Répartition des chefs de ménage par sexe

Sexe	Pourcentage
Masculin	84,9
Féminin	15,1

Source: INSTAT/DSM, 2001.

Tableau 18
Activités des chefs de ménage

Groupe socioéconomique	Pourcentage
Paysan agricole	62,7
Éleveur/pêcheur	2,3
Entrepreneur agricole	2,9
Commerçant/services	5,9
Travailleur salarié	5,0
Ouvrier	13,5
Travailleur rural non qualifié	2,4
Travailleur urbain non qualifié	1,3
Autres	4,0

Source: INSTAT/DSM, 2001.

L'Enquête permanente auprès des ménages (EPM) de 2001 a estimé à 911 000 le nombre d'entreprises non agricoles. La moitié d'entre elles exerce dans le commerce, le quart dans la branche agricole et le cinquième dans le secteur industriel. L'âge moyen des entreprises est de 8,7 ans.

3. Population active

50. La population active représente 66,5 % de la population. Elle est de 55 % en milieu urbain et de plus de 70 % en milieu rural. L'insertion des femmes sur le marché du travail est de 62 % contre 68 % pour les hommes. Le chômage¹ au sens strict du Bureau international du Travail est assez faible à Madagascar: 3,6 % en 2001 (INSTAT/DSM). Il s'agit d'un phénomène essentiellement urbain où le taux dépasse 12 %.

¹ Chômeur: est chômeur celui qui satisfait les quatre conditions suivantes au cours des sept jours précédant l'enquête (sens BIT):

- a) Ne pas avoir exercé une activité professionnelle;
- b) Rechercher un emploi;
- c) Entreprendre des démarches pour la recherche d'emploi; et
- d) Être disponible pour occuper un emploi.

Tableau 19

Évolution du taux de chômage par grands centres urbains selon le sexe

Grand centre urbain	Homme		Femme	
	2000	2001	2000	2001
Antananarivo	5,1	5,0	4,7	3,9
Antsirabe	7,0	5,7	7,5	4,5
Antsiranana	5,4	9,7	11,3	16,5
Fianarantsoa	8,6	5,0	5,7	4,2
Mahajanga	4,5	5,7	2,2	5,5
Toamasina	7,1	3,8	10,0	12,4
Toliara	12,8	8,5	10,4	7,1
Ensemble	6,0	5,3	5,7	5,4

Source: Enquête emploi urbain 2000, 2001.

4. Pauvreté

51. La reprise macroéconomique, survenue depuis 1997, a été accompagnée d'une réduction modeste du niveau de pauvreté nationale. La proportion de Malagasys vivant en-dessous du seuil de pauvreté a diminué de 2 % entre 1997 et 1999. Les effets du progrès varient selon les régions. Les provinces de Toliara, Toamasina et Antananarivo ont bénéficié du plus grand rétrécissement des effectifs de pauvres. Par contre, les provinces les plus pauvres – Fianarantsoa, Mahajanga et Antsiranana – ont vu le nombre des pauvres s'accroître pendant la période de 1993 à 1999.

Tableau 20

Évolution régionale de la pauvreté

Province	Changement en %		Niveau
	1993/97	1997/99	1999 (%)
Fianarantsoa	0,9	6,0	81,1
Mahajanga	20,6	2,2	76,0
Antsiranana	2,1	10,3	72,6
Toliara	0,9	-10,4	71,6
Toamasina	1,9	-8,5	71,3
Antananarivo	-1,6	-4,7	61,7

Source: INSTAT/DSM.

Tableau 21

Comparaison de l'indice de développement humain (IDH) de Madagascar par rapport à d'autres pays

Pays	IDH (1998)	Rang/IDH	PIB réel/hab. (PPA)^a
Norvège	0,942	1	29 918
Suède	0,941	2	24 277
Canada	0,94	3	27 840
Belgique	0,939	4	27 178
Australie	0,939	5	25 693
Madagascar	0,469	147	840
Burundi	0,313	171	591
Niger	0,277	172	746
Sierra Leone	0,275	173	490
Monde entier	0,722		7 446
OCDE	0,905		23 569
Pays en développement	0,654		3 783
Afrique subsaharienne	0,471		1 690
Pays les moins avancés	0,445		1 216

^a Parité de pouvoir d'achat.

Source: PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2002.

Tableau 22
Dynamique de la pauvreté à Madagascar

	Changement en %		Niveau
	1993/97	1997/99	1999
Indicateurs macroéconomiques			
PIB par tête (1 000 FMG)	-0,9	1,3	154
Taux d'inflation	24,0	8,5	9,8
Incidence de la pauvreté^a			
Nationale	3,3	-2,0	71,3 %
Urbaine	13,1	11,1	52,1 %
Rurale	1,5	0,7	76,7 %
Profondeur de la pauvreté^b			
Nationale	3,3	-0,8	32,8 %
Urbaine	12,1	-8,2	21,4 %
Rurale	1,6	1,4	36,1 %

^a Ceux dont le niveau de dépenses totales ne leur permet pas d'acheter 2 100 calories par personne.

^b Augmentation nécessaire du revenu moyen du pauvre afin qu'il sorte juste de la pauvreté

Source: INSTAT/DSM.

52. Près de 25 % de la population et 16 % des pauvres vivent aujourd'hui en milieu urbain. L'incidence de la pauvreté atteint 50 % des habitants urbains. Cependant, la profondeur de la pauvreté urbaine représente la moitié du niveau observé en milieu rural. Le phénomène de la pauvreté à Madagascar est plus accentué en milieu rural et agricole.

Tableau 23

Variations des indicateurs de pauvreté entre 2001 et 2002

Pauvreté en 2001	P₀	P₁	P₂
Ensemble	69.6	34.8	20.9
Urbain	44.0	18.3	9.9
Rural	77.2	39.7	24.1
Pauvreté en 2002			
Ensemble	80.7	47.6	32.5
Urbain	61.6	29.3	17.5
Rural	86.4	53.0	36.9
Variation 2002/2001			
Ensemble	11.1	12.8	11.6
Urbain	17.6	11.0	7.6
Rural	9.2	13.3	12.8

Source: INSTAT/DSM.

5. Santé

53. La politique de santé, introduite en 1995, a annoncé deux grands changements d'orientation:

a) La décentralisation progressive des services de santé administrés désormais à travers 111 districts sanitaires; et

b) La politique de recouvrement des coûts ou la politique de participation financière des usagers à travers les frais d'utilisateurs.

54. Les visites des formations sanitaires publiques diminuent pour les pauvres pendant la période de soudure (la période de disette entre la rupture des réserves de denrées alimentaires et la saison des prochaines récoltes). Les patients utilisent moins de médicaments et comptent plus sur les ressources alternatives de services de santé. En effet, depuis la participation financière, ils fréquentent davantage les tradipraticiens et pratiquent l'automédication.

55. Les principales pathologies qui affectent la population malagasy sont le paludisme, la tuberculose, la bilharziose, la cysticercose, la lèpre, la peste, le choléra (celui-ci recule cependant) et le VIH/sida.

56. Le problème du sida est devenu une préoccupation nationale pour Madagascar. Depuis la découverte du premier cas de séropositivité en 1984 par l'Institut Pasteur, l'évolution de la maladie a connu une ascension exponentielle (0,02 % en 1985; 0,05 % en 1990; 0,07 % en 1995; 0,16 % en 2000; et actuellement le taux de prévalence est de 1,1 %).

6. Habitat

57. Le logement individuel est le type le plus courant d'habitation. En moyenne, un ménage malagasy occupe un logement de 32 m². Cependant, les maisons individuelles sont, en général, plus exigües (28 m²) que les villas de type moderne (72 m²). L'insuffisance de logement se fait sentir, notamment, en milieu urbain. En effet, le taux de locataires dans la capitale est par exemple passé de 36,1 % à 39 % de 1999 à 2001.

a) Accès à l'eau

58. Dans les deux tableaux ci-dessous sont présentées des données relatives à l'accès à l'eau pour les besoins domestiques selon le milieu et par province.

Tableau 24
Selon le milieu

	Urbain	Rural	Ensemble
1. Eau traitée industriellement			
Plomberie intérieure	1,1	0,2	0,5
Robinet intérieur	9,0	0,4	3,5
Vendeur d'eau	2,6	0,5	1,3
Robinet du voisin	1,5	0,4	0,8
Robinet privé extérieur	3,5	0,5	1,6
Robinet public	23,6	10,3	15,2
2. Eau à l'état naturel			
Rivière, lac, etc.	25,2	60,9	47,7
Eau de pluie	4,3	5,7	5,2
Puits du voisin	5,5	4,3	4,8
Puits avec pompe	3,1	2,9	3,0
Puits sans pompe	17,9	13,2	14,9
Autres	2,9	0,8	1,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM, 2001.

Tableau 25
Selon la province

	Antananarivo	Fianarantsoa	Tomasina	Mahajanga	Toliara	Antsiranana	Ensemble
1. Eau traitée industriellement							
Plomberie intérieure	1,1	0,1	0,3	0,3	0,2	0,7	0,5
Robinet intérieur	7,4	1,2	1,5	3,3	1,6	4,1	3,5
Vendeur d'eau	3,6	0,4	0,4	0,7	0,2	0,1	1,3
Robinet du voisin	1,4	0,4	0,3	1,2	0,9	0,8	0,8
Robinet privé extérieur	1,7	2,4	0,9	1,8	1,5	0,9	1,6
Robinet public	18,6	12,7	10,0	21,3	13,8	14,7	15,2
2. Eau à l'état naturel							
Eau de pluie	4,0	2,7	7,6	12,3	5,2	0,5	5,2
Puits du voisin	4,8	2,3	4,1	8,4	6,6	4,4	4,8
Puits avec pompe	1,2	3,0	4,3	0,2	7,1	2,7	3,0
Puits sans pompe	17,3	10,1	4,1	20,0	24,5	17,3	14,9
Rivière, lac, etc.	34,4	64,1	66,3	30,6	38,3	53,3	47,7
Autres	4,7	0,6	0,3	0,0	0,2	0,6	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INSTAT/DSM/EPM, 2001.

b) Assainissement et éclairage

59. On trouvera ci-dessous quelques données en pourcentage concernant ces deux éléments de confort domestique.

Tableau 26
Assainissement et éclairage

	Pourcentage de la population
1. Assainissement	100,0
Toilette avec chasse d'eau	2,5
Latrines creusées	50,3
Tinette	7,2
Autre	15,6
Aucune toilette	24,4
2. Éclairage	100,0
Réseau d'électricité	13,8
Générateur indépendant	1,2
Pétrole	74,3
Bougies	7,1
Autres	3,6

Source: INSTAT/DSM, 2001.

7. Éducation

60. Les gouvernements successifs ont toujours considéré l'éducation comme un secteur prioritaire et lui ont consacré une part importante du budget national. Cependant, du fait de l'état de pauvreté dans lequel le pays se débat, les efforts fournis n'arrivent pas à faire face aux besoins d'éducation de la population. Des insuffisances au niveau des infrastructures, des moyens et des ressources humaines sont constatées, surtout dans les régions reculées du pays, malgré une collaboration active entre l'État et le secteur privé. Dans l'ensemble, 54 % des Malagasys âgés de plus de 4 ans sont alphabétisés.

61. Le système éducatif comprend:

- a) L'éducation fondamentale et l'enseignement secondaire (12 ans de scolarité);
- b) la formation technique et professionnelle sous la responsabilité du Ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base (MINESEB), de six Directions provinciales, et de 111 circonscriptions scolaires;
- c) L'enseignement supérieur placé sous la responsabilité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

62. L'éducation fondamentale s'étend sur neuf ans; elle englobe:

- i) L'éducation fondamentale I d'une durée de cinq ans (de la classe de onzième à la classe de septième); et
- ii) L'éducation fondamentale II d'une durée de quatre ans (le collège de la classe de sixième à la classe de troisième). L'enseignement secondaire, lui, dure trois ans (le lycée, de la seconde à la terminale).

63. L'éducation civique a été réintroduite dans les programmes d'enseignement en 1992. L'Office de l'éducation de masse et du civisme, organisme sous tutelle du MINESEB, a été créé en 2002 dans le but de former et de sensibiliser de façon permanente toute la population et en particulier les communautés éducatives sur le civisme et la citoyenneté.

64. La formation technique et professionnelle constitue le domaine le moins développé de l'éducation. En 2002-2003, son effectif ne représente que 3,17 % de l'effectif total des élèves des collèges et des lycées.

65. L'enseignement supérieur comprend les universités publiques, des institutions privées d'enseignement supérieur agréées par l'État et un Centre national d'enseignement à distance (CNTEMAD) en cours de restructuration.

66. Le partenariat entre l'enseignement public et l'enseignement privé a été formalisé depuis 1989 avec la création d'une Direction nationale de l'enseignement privé au sein du MINESEB qui a été par la suite transformée en Office national de l'enseignement privé.

VIII. CULTURE ET COMMUNICATION

A. Culture

67. Le malagasy est la langue maternelle et nationale des Malagasys. Il se manifeste dans les régions sous forme de dialectes régionaux avec de légères variations phoniques qui cependant n'empêchent pas les Malagasys de se comprendre d'un bout à l'autre du territoire national.

68. Les programmes d'activité du Ministère de la culture sont essentiellement axés sur la promotion de l'identité culturelle, entre autres:

- a) L'organisation des dialogues de culture dans les six provinces dans le cadre de la célébration de la Journée des Nations Unies;
- b) La promotion des patrimoines culturels régionaux;
- c) La mise en place de l'Office national de la culture et de Centres provinciaux des arts et de la culture dans les chefs-lieux de provinces; et
- d) La mise en place de Points arts et culture dans toutes les représentations de la République de Madagascar à l'étranger.

69. Le Ministère de la culture a pris en compte la dimension culturelle du développement et s'attelle à l'édition et à la réédition des livres en malagasy pour les mettre à la portée de tous. L'objectif est de mettre en relief l'apport de différentes cultures et civilisations, lesquelles doivent être aussi considérées dans l'élaboration et l'exécution des programmes scolaires.

B. Communication

70. La communication libérée de la censure depuis 1991 tient un rôle important dans la vie sociale des Malagasys, faisant du *fihavanana* (valeur morale traditionnelle reconnue dans tout le pays incluant à la fois la tolérance, la convivialité, le respect mutuel et la solidarité) une balise aux dérives sociales et autres manifestations à caractère racial ou ethnique. Des initiatives privées ont permis la création de nombreuses radios de proximité dans les chefs-lieux des sous-préfectures et de chaînes privées de télévision dans les grands centres urbains.

Tableau 27

Nombre de stations de radios et de télévisions privées par province en 2001

Provinces	Radios
Antananarivo	23
Fianarantsoa	19
Antsiranana	10
Mahajanga	11
Toliara	18
Toamasina	18
Total	99

Source: Ministère de la communication.

71. On trouvera ci-dessous le nom des principales stations de radio et de télévision de l'île. Seule la station Télévision Malagasy (TVM) est une station publique, toutes les autres sont privées.

ANTANANARIVO	TOAMASINA
Télévision Malagasy (TVM)	Radio Télé FMA Toamasina
Télévision Fialamboly (TVF)	Radio Télévision Toamasina RTT
Madagascar Télévision (Ma. TV)	MBS Toamasina
Océanie Télévision (OTV)	
Radio Télévision Analamanga (RTA)	TOLIARA
Télévision Record (RTR)	Télévision SAY Toliary
Malagasy Broadcast System (MBS)	RTA Toliary
Télévision Plus (TV Plus)	
Télévision Ravalala	MAHAJANGA
	Radio Télévision Kalizy
ANTSIRABE	M. 3TV/M.3FM
Radio Télévision Antsirabe (RTVA)	
	ANTSIRANANA
FIANARANTSOA	Top. TV
Radio Télévision Manakara	Télé Canal «9» Antalaha
MBS Fianarantsoa	

72. Pendant les périodes électorales ou de troubles sociopolitiques, certaines radios ou stations de télévision ont tendance à diffuser des propos discriminatoires menaçant l'unité nationale. En outre, de nombreux journaux quotidiens et hebdomadaires paraissent régulièrement dans la capitale et sont acheminés pour la vente dans les régions avec parfois un retard de plusieurs jours. Les principaux quotidiens sont *Express de Madagascar*, *Gazetiko*, *La Gazette de la Grande Île*, *Madagascar Tribune*, *Midi Madagasikara*, et *Ny Gazety Androany*. Parmi les hebdomadaires les principaux titres sont *Dans les Médias Demain (DMD)*, *Imongo Vaovao*, *Ngah* (un journal humoristique), *Telonohorefy*, *Lakroan'i Madagasikara*, *Revue de l'Océan Indien* et *Ny Vaovaontsika*.

73. La prolifération des médias tout autant que les progrès tangibles accomplis dans le monde de la communication et des télécommunications, paradoxalement, n'atteignent pas les impacts escomptés. En effet, malgré la proximité de cette multitude de stations de radio et de chaînes de télévision, l'information ne circule pas suffisamment au niveau de la population. L'arrivée des quotidiens accuse un retard d'un ou plusieurs jours, voire une semaine, même dans les grands centres urbains autres que la capitale. En milieu rural, 81 % des ménages n'ont pas de poste de radio ni de téléviseur; s'ils en disposent, ils ne peuvent acheter les piles pour les faire fonctionner (source: EPM 2001). Les grands pas accomplis dans le domaine des nouvelles techniques de l'information et de la communication ont entraîné la marginalisation des zones retirées ou enclavées au fur et à mesure que les grandes villes se développent dans ce domaine.
